

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 414

4 mai 2005

SOMMAIRE

A.C.C.P. S.A.	19825	Farep, S.à r.l., Luxembourg.	19846
Accenture S.C.A., Luxembourg	19839	Fishing World, S.à r.l., Bettembourg	19844
ASEC - Action Solidarité avec les Enfants Orphelins du Cameroun, A.s.b.l., Luxembourg	19845	GeoSat 3 S.A., Luxembourg	19826
ATP S.A.	19857	Global Enterprise Group S.A., Luxembourg	19856
Auris Holding S.A., Luxembourg	19839	Halliburton Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	19830
Babcock Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxem- bourg.	19835	ING PFCE Czech III, S.à r.l., Luxembourg.	19830
Babcock Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	19835	Interautomotive Group, S.à r.l., Diekirch	19837
CARÉ S.A., Luxembourg.	19862	International Medical S.A., Luxembourg	19835
Chimona S.A., Luxembourg	19839	Joulupukki Investment S.A., Luxembourg	19864
Chimona S.A., Luxembourg	19839	LGT Trust & Consulting S.A., Luxembourg	19840
Chimona S.A., Luxembourg	19839	Neser Frères S.C.l., Stockem	19831
D.S.D. Luxembourg S.A., Foetz	19863	Pegasus Management, S.à r.l., Luxembourg	19865
DBVA Kendrick Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	19866	Pergana Holding S.A., Luxembourg	19848
Demelux, S.à r.l., Luxembourg.	19843	RTL Group S.A., Luxembourg	19845
Demelux, S.à r.l., Luxembourg.	19857	Settebello, S.à r.l., Godbrange	19865
Eismann, Succursale, S.A., Luxembourg	19843	Soares Antonio, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19846
Ejderholmen Holding, S.à r.l., Luxembourg	19826	Sperifin S.A., Luxembourg	19841
Equity Growth International S.A., Luxembourg. ...	19872	Sperifin S.A., Luxembourg	19842
Euro-fina S.A., Luxembourg	19848	T.D.L. S.A., Technique Dentaire Luxembourgeoise, Doncols	19831
F.I.S. Real Estate S.A., Luxembourg	19843	TA Invest Holding S.A., Weiswampach	19863
FAM Investments, S.à r.l., Luxembourg	19848	Voivoda Soparfi S.A., Luxembourg.	19857
		Wood, Appleton, Oliver & Co. S.A., Luxembourg	19856

A.C.C.P. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 85.870.

ACCEPT CONSEIL LUXEMBOURG, Domiciliataire, résilie le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencée avec effet au 3 janvier 2005.

La société A.C.C.P. S.A. ne sera donc plus domiciliée au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg rétroactivement au 3 janvier 2005.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007992.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

GEOSAT 3 S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.
R. C. Luxembourg B 86.370.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

(006264.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

EJDERHOLMEN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 105.578.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christian Svärd, directeur général, né le 31 juillet 1954 à Ludvika, Suède, demeurant à S-127 41 Skärholmen, Fiskarfjärdsstranden 2,

ici représenté par Mademoiselle Gentiane Preaux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 29 décembre 2004,

La prédite procuration, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de EJDERHOLMEN HOLDING S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Christian Svärd, demeurant à S-127 41 Skärholmen, Fiskarfjärdsstranden 2.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les

trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par deux gérants au moins, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés, agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant de catégorie A avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Christian Svård, directeur général, né le 31 juillet 1954 à Ludvika, Suède, demeurant à S-127 41 Skärholmen, Fiskarfjärdsstranden 2.

Est appelé aux fonctions de gérant de catégorie B avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and four, on the thirty-first day of December.

Before Us, Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Christian Svärd, chief executive officer, born on July 31, 1954 in Ludvika, Sweden, residing in S-127 41 Skärholmen, Fiskarfjärdsstranden 2,

duly represented by Mrs Gentiane Preaux, employee, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy dated 29, 2004.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed between the contracting parties that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is EJDERHOLMEN HOLDING, S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty five Euro) each, entirely subscribed by the sole member, Mr Christian Svärd, residing in S-127 41 Skärholmen, Fiskarfjärdsstranden 2.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the corporate capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by two members acting under their joint signature.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January first and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the associates.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single-member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2005.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at two thousand euro (2,000.- EUR).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed manager of category A, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Christian Svård, chief executive officer, born on July 31, 1954 in Ludvika, Sweden, residing in S-127 41 Skärholmen, Fiskarfjärdsstranden 2.

Is appointed manager of category B, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

2. Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period. They may be reelected.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: G. Preaux, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 10 janvier 2005, vol. 430, fol. 22, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(008060.3/242/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

HALLIBURTON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 90.559.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2005.

HALLIBURTON LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(007302.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

ING PFCE CZECH III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.686.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ING REI INVESTMENT II B.V., ayant son siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkade, ici représentée par Monsieur Steve Van Den Broek, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration donnée à La Haye (Pays-Bas) le 24 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée ING PFCE CZECH III, S.à r.l., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1055 du 10 octobre 2003. La société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 95.686.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à treize mille euros (13.000,- EUR), représenté par treize (13) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que la société ING REI INVESTMENT II B.V. prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société.

Que la société ING REI INVESTMENT II B.V. déclare encore que tout le passif a été payé et que des provisions pour pertes ont été faites et que la liquidation de la Société a été achevée.

La Société déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société ING PFCE CZECH III, S.à r.l. et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives et des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. van den Broek, A. Lentz

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2005, vol. 468, fol. 64, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 janvier 2005.

A. Lentz.

(008276.3/221/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

T.D.L. S.A., TECHNIQUE DENTAIRE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.
R. C. Luxembourg B 40.077.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 janvier 2005.

Signature.

(007312.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

NESER FRERES, Zivilrechtliche Gesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9771 Stockem, Haus 11.
H. R. Luxemburg E 547.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, am siebten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz in Niederkerschen.

Sind erschienen:

1. Herr Pierre Nesor, Landwirt, geboren zu Clerf am 2. Januar 1951 (Identitätsnummer 1951 01 02 234), und seine Ehegattin Frau Annette Schroeder, Hausfrau, geboren zu Wiltz am 20. April 1953 (Identitätsnummer 1953 04 20 283), beisammen zu L-9771 Stockem, Haus 21 wohnend.

2. Herr Georges Nesor, Landwirt, geboren zu Clerf am 17. Oktober 1956 (Identitätsnummer 1956 10 17 177), Ehegatte von Frau Jacqueline Backes, zu L-9771 Stockem, Haus 11 wohnend, erklärend verheiratet zu sein unter dem Rechtsverhältnis der Gütertrennung aufgrund einer Güterstandabänderungs-urkunde, aufgenommen durch den zu Clerf residierenden Notar Martine Weinandy am 7. April 2004.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten die nachfolgenden, zwischen Parteien vereinbarte Satzung einer zivilrechtlichen Gesellschaft, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

I.- Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwecks Einkommenssteigerung und Verbesserung ihrer Arbeitsbedingungen beschließen die vorbenannten Personen ihre landwirtschaftlichen Betriebe vollständig zusammenzulegen und gemeinsam zu bewirtschaften. Zu diesem Zwecke bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Maßgabe der Art. 1832 bis 1872 des Code Civil, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung desselben begünstigen oder erleichtern. Außerdem ist die Gesellschaft, innerhalb ihres Aufgabenbereiches, zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes notwendig und nützlich erscheinen, insbesondere zum An- und Verkauf, zur Anpachtung und zum Tausch von Mobilien und Immobilien.

II.- Benennung und Gesellschaftssitz

Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen NESER FRERES, Zivilrechtliche Gesellschaft. Ihr Sitz befindet sich in Stockem und kann durch einen einstimmigen Beschluß der Gesellschafter an einen anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

III.- Gesellschaftsdauer

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft wurde auf fünfzehn (15) Jahre vereinbart. Eine Verlängerung sowie eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann durch gemeinsamen Beschluß der Gesellschafter erfolgen.

IV.- Gesellschaftskapital

Art. 4. Das Gesellschaftskapital umfasst folgende Einlagen:

I. Von Seiten der Eheleute Herr Pierre Nesor und Frau Annette Schroeder:

A) Viehkapital:

Landwirtschaftliches Zucht-, Nutz- und Mastvieh, abgeschätzt auf einhundertzwölftausendeinhundert Euro (EUR 112.100,-).

B) Maschinenkapital:

Landwirtschaftliche Maschinen und Geräte, abgeschätzt auf fünfundneunzigtausendzweihundert Euro (EUR 95.200,-).

C) Anteilscheine SYNPLANTS, abgeschätzt auf einhundertfünfzig Euro (EUR 150,-).

Das besagte Vieh- und Maschinenkapital sowie die besagten Synplantsanteilscheine sind näher bezeichnet in einem Inventar unter Privatschrift, welches Inventar, von den Gesellschaftern ne varietur paraphiert, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Immobilien:

Die nachbezeichnete Immobilie (mitsamt des sich darauf befindenden Ammenkuhstalles und Scheune mit Fahrsilo und der zwei Mehrzweck-hallen), eingetragen im Kataster wie folgt:

- Gemeinde Wintger, Sektion AF von Stockem -

Nummer 282/1615 «in der Driecht», Platz (bebaut), landwirtschaftliches Gebäude, gross 90 Ar 90 Centiar.

Die vorbezeichnete Immobilie und die sich darauf befindenden Gebäulichkeiten werden zusammen abgeschätzt auf einhundertachtzehntausendvierhundertfünfzig Euro (EUR 118.450,-).

Eigentumsnachweis

Die vorbezeichnete Immobilie, welche sich zusammensetzt aus den früheren Kasternummern 8/1602, 281/1378, 282/2 und 282/867, gehört den Eheleuten Pierre Nesor und Annette Schroeder um sie erworben zu haben teils aufgrund einer Verkaufsurkunde (frühere Katasternummer 281/1378), aufgenommen durch den zu Clerf residierenden Notar Martine Weinandy am 10. März 1994, überschrieben im Hypothekenamt zu Diekirch am 18. Mai 1994, Band 862, Nummer 72, und teils aufgrund einer Teilungsurkunde (frühere Katasternummern 8/1602, 282/2 und 282/867), aufgenommen durch den damals zu Redingen/Attert residierenden Notar Urbain Tholl am 28. Oktober 1992, überschrieben im Hypothekenamt zu Diekirch am 17. November 1992, Band 820, Nummer 97.

II. - Von Seiten des Herrn Georges Nesor:

A) Viehkapital:

Landwirtschaftliches Zucht-, Nutz- und Mastvieh, abgeschätzt auf acht- undsiebzigtausendachthundert Euro (EUR 78.800,-).

B) Maschinenkapital:

Landwirtschaftliche Maschinen und Geräte, abgeschätzt auf einhundert- elftausendsiebenhundert Euro (EUR 111.700,-).

C) Herdbuchanteilscheine, abgeschätzt auf fünfhundert Euro (EUR 500,-).

Das besagte Vieh- und Maschinenkapital sowie die besagten Herdbuchanteilscheine sind näher bezeichnet in einem Inventar unter Privatschrift, welches Inventar, von den Gesellschaftern ne varietur paraphiert, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Immobilien:

Die nachbezeichneten Immobilien (mitsamt des sich darauf befindenden Boxenlaufstalles mit Scheune und Milchammer, der Garage, des Getreidespeichers, des Tiefstreustalles und den drei Fahrhilfen), eingetragen im Kataster wie folgt:

- Gemeinde Wintger, Sektion AF von Stockem -

1) Nummer 6/1571 «Stockem», Platz (bebaut), landwirtschaftliches Gebäude, gross 17 Ar 30 Centiar.

2) Nummer 283 «in der Driecht», Acker, gross 28 Ar 30 Centiar.

3) Nummer 285/1091 «auf Hergert», Acker, gross 24 Ar 40 Centiar.

Die vorbezeichneten Immobilien, mitsamt den sich darauf befindenden Gebäulichkeiten, werden zusammen abgeschätzt auf einhundertvierunddreissigtausendneunhundert Euro (EUR 134.900,-).

Eigentumsnachweis

Die vorbezeichneten Immobilien gehören Georges Nesor als Eigengut um sie erworben zu haben aufgrund einer Güterstandabänderungsurkunde mit teilweiser Teilung und Transaktion, aufgenommen durch den zu Clerf residierenden Notar Martine Weinandy am 7. April 2004, überschrieben im Hypothekenamt zu Diekirch am 17. Mai 2004, Band 1136, Nummer 8.

Art. 5. Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt demzufolge sechshunderteinundfünfzigtausendachthundert Euro (EUR 651.800,-), und ist eingeteilt in zweihundert (200,) Anteile von je dreitausendzweihundertneunundfünfzig Euro (EUR 3.259,-), welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

a) an die Eheleute Herr Pierre Nesor und Frau Annette Schroeder, vorbenannt einhundert Anteile	100
b) an Herrn Georges Nesor, vorbenannt einhundert Anteile.	100
Total: zweihundert Anteile.	200

Das Gesellschaftskapital kann durch einstimmigen Beschluß der Gesellschafter erhöht oder vermindert werden.

V.- Übereignung von Anteilen

Art. 6. Die Übereignung von Anteilen geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäß Art. 1690 des luxemburgischen Code Civil muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt oder in einer authentischen Urkunde von der Gesellschaft angenommen werden.

Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an den Ehepartner oder die Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschafters, ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das Einverständnis seines Partners, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung von Anteilen der Gesellschaft, sowie dem Partner durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Name, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Der Partner hat ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile. Binnen einem Monat muss der Partner der Gesellschaft, sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob er den vorgeschlagenen Übernehmer annimmt oder ob er von seinem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch macht.

Bei der Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und kein anderer Übernehmer gefunden und will der Partner selbst die zu übernehmenden Anteile nicht aufkaufen, so erfolgt die Auflösung der Gesellschaft wie in Kapitel XII vorgesehen.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

VI.- Tod eines Gesellschafters

Art. 7. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsmäßige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall kann der übriggebliebene Gesellschafter während einer Dauer von einem Jahr den landwirtschaftlichen Betrieb, der den Gegenstand der Gesellschaft bildet, weiterführen. Um diese Weiterführung zu ermöglichen, verzichten die Erben des verstorbenen Gesellschafters auf das Recht, während der vorgenannten Frist, die von diesem in die Gesellschaft eingebrachten Einlagen, Flächen, Betriebsgebäude und Produktionsrechte zurückzuverlangen. Als Gegenleistung steht ihnen während diesem Jahr eine Entschädigung zu, begreifend eine vierprozentige Verzinsung der Einlagen sowie einen angemessenen Pacht- beziehungsweise Mietwert für die der Gesellschaft zur Verfügung gestellten Bodenfläche, Betriebsgebäude beziehungsweise Produktionsrechte.

Erfolgt in dieser Frist von einem Jahr die Übernahme des Betriebes des Verstorbenen nicht durch den Ehepartner oder die Nachkommen in direkter Linie des Verstorbenen, so erfolgt die Übernahme des Betriebes des Verstorbenen durch die Übereignung von seinen Anteilen an den übriggebliebenen Gesellschafter zu einem Abtretungspreis, der den durch den verstorbenen Gesellschafter eingebrachten Eigenkapital und eingebrachten Arbeit Rechnung trägt.

VII.- Geschäftsjahr, Inventar, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinnes

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

Art. 9. Die Gesellschaft führt eine ordnungsgemäße landwirtschaftliche Buchführung. Aufgrund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis der Gesellschaft ermittelt.

Art. 10. Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel vom landwirtschaftlichen Einkommen der Gesellschaft zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert.

Art. 11. Der verbleibende Gewinn wird nach Maßgabe des eingebrachten Eigenkapitals und der eingebrachten Arbeit unter die Gesellschafter aufgeteilt. Die Modalitäten dieser Gewinnaufteilung werden in der internen Geschäftsordnung festgelegt und in ein Spezialregister eingetragen.

Für besondere Dienste werden Entschädigungen, die durch gemeinsamen Beschluß festgelegt werden, zuerkannt.

Art. 12. Als Vorschuß auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich einstimmig festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Artikel.

VIII.- Haftung der Gesellschafter

Art. 13. Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern, die ihm persönlich anfallen für Auto-, Telefon-, Kleidungs-, Wohnungs- und alle anderen persönlichen Kosten, sowie für alle privaten Schulden.

Art. 14. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemäßheit von Art. 1863 des luxemburgischen Code Civil.

IX.- Pflichten und Rechte der Gesellschafter

Art. 15. Jeder der Gesellschafter verpflichtet sich in Person wie auch mit seinen Familienangehörigen an der Bewirtschaftung des gemeinsamen landwirtschaftlichen Betriebes nach bestem Wissen und Können teilzunehmen, wobei jeder der Gesellschafter persönlich mindestens eine volle Arbeitskraft (2.300 Arbeitsstunden im Jahr) stellt.

Über die Anstellung und Entlohnung von familieneigenen sowie familienfremden Arbeitskräften entscheiden die Gesellschafter durch einstimmigen Beschluß.

Art. 16. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich für die Gesellschaftsdauer seine gesamte gegenwärtige (gegebenenfalls auch zukünftige) landwirtschaftliche Nutzfläche, seine Produktionsrechte, sowie die zum Ausüben des Gesellschaftszweckes benötigten Betriebsgebäude, der Gesellschaft zur Verfügung zu stellen.

Der Pachtzins für die eingebrachten Eigentumsflächen, die Miete für die eingebrachten Betriebsgebäude, sowie eventuelle Zahlungen für die eingebrachten Produktionsrechte werden in der internen Geschäftsordnung festgelegt und in ein Spezialregister eingetragen.

X.- Verwaltung

Art. 17. Die Gesellschaftsführung besteht aus Verwaltern, die von der Generalversammlung ernannt werden.

Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrage von fünftausend Euro (EUR 5.000,-). Für Verpflichtungen, welche den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften aller Verwalter erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei, vermittels Spezial- oder Generalvollmachten Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 18. Ein jeder Verwalter kann zu jeder Zeit die anderen Verwalter zu einer Beschlußfassung auffordern. Alle Beschlüsse der Verwalter werden einstimmig genommen. Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt diese in ein Spezialregister ein. Dazu gehörende Dokumente werden beigegeben. Dieses Protokoll wird von allen Verwaltern unterzeichnet.

Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend.

XI.- Generalversammlung

Art. 19. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt.

Datum, Zeit, Versammlungsort und Tagesordnung werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt.

Außerordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

Art. 20. Alle Beschlüsse der Generalversammlung werden einstimmig genommen. Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt sie in ein Spezialregister ein. Dazu gehörende Dokumente werden beigegeben. Das Protokoll der Beschlüsse der Generalversammlung wird von allen Gesellschaftern unterzeichnet.

Art. 21. Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen und ein jeder kann sich durch einen Familienangehörigen vertreten lassen.

XII.- Auflösung - Liquidation

Art. 22. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch einstimmigen Beschluß der Gesellschafter oder gemäß Art. 1871 des Code Civil aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss durch Einschreibebrief seinen Partner zwei Jahre im voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschließen.

Art. 23. Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrigbleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach Maßgabe des eingebrachten Eigenkapitals und der eingebrachten Arbeit aufgeteilt.

XIII.- Schlussbestimmungen

Art. 24. Für die Fälle, die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen der Art. 1832 bis 1872 des Code Civil anwendbar.

Art. 25. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftsvertrages durch Beschluß der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, daß der mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

Art. 26. Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern entstehen, in betreff der Auslegung gegenwärtiger Statuten, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schiedsrichter zum Entscheid vorgelegt. Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluß oder, im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien, ernannt.

Art. 27. Alle Umänderungen der vorliegenden Statuten, sowie alle sonstigen Änderungen, welche die Situation der Gesellschaft (u.a. ihre familieneigenen Arbeitskräfte sowie deren Statut) betreffen, müssen der Verwaltung der Technischen Dienste der Landwirtschaft (ASTA) unverzüglich mitgeteilt werden.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben sich die Gesellschafter zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zu Verwaltern der Gesellschaft werden für eine Dauer von drei Jahren ernannt:

a) Herr Pierre Nesor, Landwirt, geboren zu Clerf am 2. Januar 1951, Ehegatte von Frau Annette Schroeder, zu L-9771 Stockem, Haus 21 wohnend.

2. Herr Georges Nesor, Landwirt, geboren zu Clerf am 17. Oktober 1956, Ehegatte von Frau Jacqueline Backes, zu L-9771 Stockem, Haus 11 wohnend.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9771 Stockem, Haus 11.

Kosten

Die Gesellschafter schätzen die Kosten der Gründung sowie diejenigen die mit der Gründung in Zusammenhang stehen, auf ungefähr achttausendfünfhundert Euro (EUR 8.500,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben alle gegenwärtige Urkunde unterschrieben mit dem Notar, welcher den Zivilstand der Komparenten bescheinigt an Hand von Zivilstandsregisterausügen.

Gezeichnet: P. Nesor, A. Schroeder, G. Nesor, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 7 décembre 2004, vol. 430, fol. 91, case 12. – Reçu 6.518 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 24. Dezember 2004.

A. Weber.

(001578.3/236/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

BABCOCK LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.191.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2005.

BABCOCK LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature / Signatures

Manager A / Manager B

(007326.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

BABCOCK LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.639.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2005.

BABCOCK LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.

Signature / Signatures

Manager A / Manager B

(007330.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

**INTERNATIONAL MEDICAL S.A., Société Anonyme,
(anc. INTERNATIONAL MEDICAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 47.506.

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERNATIONAL MEDICAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 47.506, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 avril 1994, publié au Mémorial C numéro 334 du 12 septembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 1995, publié au Mémorial C numéro 560 du 2 novembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

2.- Changement de la dénomination de la société en INTERNATIONAL MEDICAL S.A.

3.- Modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, des statuts.

4.- Transfert du siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

Version anglaise:

«**Art. 2.** The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of the 31st of July 1929 governing holding companies.

The company is authorized to open agencies and branch offices in the Grand Duchy as well as in foreign countries.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en INTERNATIONAL MEDICAL S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il est régi par les présentes une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL MEDICAL S.A.»

Version anglaise:

«**Art. 1. Paragraph 1.** A company (société anonyme) under the name INTERNATIONAL MEDICAL S.A. is governed by these by-laws.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-M. Steffen, A. Thill, F. Hübsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2004, vol. 530, fol. 24, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2005.

J. Seckler.

(001639.3/231/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

INTERAUTOMOTIVE GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

R. C. Luxembourg B 105.586.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Toine Hezemans, entrepreneur, demeurant à Pruisenbergen 2, NL-1251 CH Laren, Pays-Bas, né le 15 avril 1943 à NL-Eindhoven,

ici représenté par Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant à Londres,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 15 novembre 2004.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination INTERAUTOMOTIVE GROUP, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Diekirch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont entièrement souscrites par Monsieur Toine Hezemans, prénommé.

Le souscripteur déclare et reconnaît que chacune des parts sociales est entièrement libérée par versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant 2/3 du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ huit cent cinquante Euros (EUR 850,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1).- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Toine Hezemans, prénommé.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

2) Le siège social est fixé à L-9209 Diekirch, 20a, Bamertal.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Claessens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 décembre 2004, vol. 429, fol. 65, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(008100.3/242/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

ACCENTURE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.
Société mère: Accenture LTD, Hamilton HM12, Bermuda.
R. C. Luxembourg B 79.874.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Signature.

(007343.3/253/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

AURIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 69.907.

REAL, S.à r.l. démissionne avec effet immédiat de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société anonyme AURIS HOLDING S.A., prédésignée.

J-B. Zeimet
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007357.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

CHIMONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.577.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signature / Signature

(007015.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

CHIMONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.577.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signature / Signature

(007018.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

CHIMONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.577.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signature / Signature

(007019.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

LGT TRUST & CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1724 Luxemburg, 3, boulevard du Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 89.663.

Im Jahre zweitausendundvier, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft LGT TRUST & CONSULTING S.A., mit Sitz in L-1724 Luxemburg, 3, boulevard du Prince Henri, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 89.663).

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 21. Oktober 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1723 vom 3. Dezember 2002,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch den instrumentierenden Notar:

- am 24. April 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 655 vom 18. Juni 2003,

- am 17. Februar 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 409 vom 16. April 2004.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Michal Wittmann, Gesellschaftsverwalter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Klaus Krumnau, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Dame Daniela Dostert, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellung:

A) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 500.000,- EUR, um es von seinem jetzigen Betrag von 1.100.000,- EUR auf 1.600.000,- EUR zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 500 neuen Aktien von je 1.000,- EUR, welche dieselben Rechte und Vorteile besitzen, wie die bereits bestehenden Aktien.

2.- Zeichnung und volle Einzahlung der neuen Aktien.

3.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Satzung.

4.- Abänderung von Artikel 9 der Satzung.

5.- Verschiedenes.

B) Dass die Gesellschafter anwesend oder vertreten sind. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in der Anwesenheitsliste vermerkt.

Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der offiziellen Eintragung abgelegt.

C) Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten. Somit sind keine weiteren Einberufungsmittelungen erforderlich.

D) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäss einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million einhunderttausend Euro (1.100.000,- EUR) auf eine Million sechshunderttausend Euro (1.600.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von fünfhundert (500) neuen Aktien von je eintausend Euro (1.000,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile besitzen, wie die bereits bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass, nach Verzicht eventueller Einzahlungsrechte anderer Gesellschafter, die Gesellschaft dänischen Rechts LGT HOLDING DENMARK ApS, mit Sitz in DK-2100 Kopenhagen, Dampfaergevej, 3, 2nd Floor, (Dänemark), die Zeichnung der fünfhundert (500) neuen Aktien und die Einzahlung des Betrages der Kapitalerhöhung getätigt hat, sodass, die Summe von fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) der Gesellschaft LGT TRUST & CONSULTING S.A. ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Absatz von Artikel fünf (5) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5, (erster Absatz).** Das gezeichnete Kapital wird auf eine Million sechshunderttausend Euro (1.600.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in eintausendsechshundert (1.600) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die eintausendsechshundert (1.600) Aktien wie folgt aufgeteilt sind:

1.- Die Gesellschaft dänischen Rechts LGT HOLDING DENMARK ApS, mit Sitz in DK-2100 Kopenhagen, Dampfaergevej, 3, 2nd Floor, (Dänemark), ein tausendfünfhundertneunundneunzig Aktien	1.599
2.- Herr Michal Wittmann, Gesellschaftsverwalter, beruflich wohnhaft in L-1724 Luxemburg, 3, boulevard du Prince Henri, eine Aktie.	1
Total: ein tausendeinhundert Aktien.	1.600

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel neun (9) der Satzungen abzuändern wie folgt:

«**Art. 9.** Die Kontrolle der Jahresabschlüsse der Gesellschaft ist einem oder mehreren externen und unabhängigen Wirtschaftsprüfern zu übertragen, die Mitglieder des Instituts der Wirtschaftsprüfer sind und über angemessene berufliche Erfahrung verfügen müssen sowie von dem Verwaltungsrat bestellt werden.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechstausendsiebenhundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: M. Wittmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2004, vol. 530, fol. 19, case 4. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 5. Januar 2005.

J. Seckler.

(001605.3/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

**SPERIFIN S.A., Société Anonyme,
(anc. SPERIFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 78.659.

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée SPERIFIN HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 78.659,

constituée par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial C de 2001, n° 345 du 11 mai 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorrucci, employé privé, 12 avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine Wingel, employée privée, 12 avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, 12 avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que la modification de l'objet social telle que proposée dans l'ordre du jour a reçu l'accord des obligataires.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Changement de l'objet social de la société et modification conséquente de l'article 4 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

2) Changement de la dénomination sociale de SPERIFIN HOLDING S.A. en SPERIFIN S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SPERIFIN S.A.

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société, et modifie en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de SPERIFIN HOLDING S.A. en SPERIFIN S.A., et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SPERIFIN S.A.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants. Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J-P. Fiorucci, S. Wingel, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, vol. 146S, fol. 31, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

J. Delvaux.

(007263.3/208/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

SPERIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 78.659.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 décembre 2004, actée sous le n° 826 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(007267.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

EISMANN, SUCCURSALE, Société Anonyme.

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.
R. C. Luxembourg B 86.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 de la société anonyme de droit belge, EISMANN S.A., avec siège social à B-2440 Geel, Markt 12/30, enregistrés à Diekirch, le 14 janvier 2005, réf. DSO-BA00148, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 janvier 2005.

Pour EISMANN, Succursale

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(007391.3/667/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

F.I.S. REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 69.309.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A. société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007437.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

DEMELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 83.249.

EXTRAIT

Cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 2 avril 2002, Monsieur Serge Heiss, né à Metz (France - 57), le 21 juillet 1965, ayant son domicile professionnel à F-57685 Augny, Zac des Gravières (France), propriétaire de cinq cents (500) parts sociales de la Société,

a cédé une (1) part sociale qu'il détenait dans la Société,

à Monsieur Francis Buvel, né à Metz (France - 57), le 15 mars 1957, demeurant à F-57680 Corny-sur-Moselle, 29, rue d'Auché.

La société accepte expressément cette cession.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007930.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

FISHING WORLD, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3254 Bettembourg, 219bis, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.674.

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Frank Meis, employé privé, né à Luxembourg, le 14 août 1970, demeurant à L-4961 Clemency, 8, rue Longue;

2.- Monsieur Fernand Beffort, médecin-dentiste, né à Dudelange, le 2 octobre 1958, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 10, rue de Helpert.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée FISHING WORLD, pouvant faire le commerce sous l'enseigne commerciale FISHING ADVENTURE CENTER, en abrégé F.A.C., ayant son siège social à L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise, R.C.S. Luxembourg section B numéro 68.674, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 février 1999, publié au Mémorial C numéro 359 du 20 mai 1999, et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

* en date du 19 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 640 du 7 septembre 2000;

* en date du 29 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 719 du 10 mai 2002;

* en date du 25 février 2002, publié au Mémorial C numéro 1002 du 2 juillet 2002.

- Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu de deux cessions de parts sous seing privé du 10 décembre 2004 la société à responsabilité limitée PME CONSULTING S.à r.l., ayant son siège social à L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise, a cédé:

a) quatre cent cinquante (450) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la prédite société à responsabilité limitée FISHING WORLD à Monsieur Frank Meis, préqualifié;

b) sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la prédite société à responsabilité limitée FISHING WORLD à Monsieur Fernand Beffort, préqualifié.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article sept des statuts les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de la date des cessions.

Deuxième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci avant mentionnées, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Frank Meis, employé privé, né à Luxembourg, le 14 août 1970, demeurant à L-4961 Clemency, 8, rue Longue, sept cent cinquante parts sociales 750

2.- Monsieur Fernand Beffort, médecin-dentiste, né à Dudelange, le 2 octobre 1958, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 10, rue de Helpert, sept cent cinquante parts sociales. 750

Total: mille cinq cents parts sociales 1.500

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Troisième résolution

Le siège social est transféré de L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise, à L-3254 Bettembourg, 219bis, rue de Luxembourg.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Bettembourg.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Guy Stamet comme gérant de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Frank Meis, employé privé, né à Luxembourg, le 14 août 1970, demeurant à L-4961 Clemency, 8, rue Longue.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant pour des opérations ne dépassant pas la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Pour toutes opérations dépassant cette somme, l'accord préalable de tous les associés est requis.

19845

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Meis, F. Beffort, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2004, vol. 530, fol. 19, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2005.

J. Seckler.

(001608.3/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

ASEC - ACTION SOLIDARITE AVEC LES ENFANTS ORPHELINS DU CAMEROUN,

Association sans but lucratif.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg F882.

Depuis la création d'ASEC en 1995, le siège social a toujours été au 20, rue Principale, L-7420 Cruchten.

Le siège social est transféré à l'adresse suivante:

4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, (S/C, Madame Carol Goblet).

M.-T. Faber Biloa.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06180. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(007494.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

RTL GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 10.807.

Extract from the Board of Directors meeting of 9 December 2004

It results from the Board of Directors meeting held in Luxembourg on 9 December 2004:

The Board of Directors of RTL GROUP S.A. has unanimously resolved to:

- acknowledge the resignation of Mr Juan Abello as non-executive director and as Chairman of the Board with effect as of today; the Board will propose at the next general meeting of the shareholders to grant discharge to the resigning director,
- coopt Mr Jacques Santer as non-executive director, with effect as of today, in replacement of Mr Juan Abello, until the next general meeting of the shareholders which will decide on his final election,
- appoint Mr Siegfried Luther as Chairman of the Board of Directors with effect as of today,
- appoint Mr Martin Taylor, as Vice Chairman of the Board of Director with effect as of today.

Suit la traduction française:

Extrait du Conseil d'Administration du 9 décembre 2004

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 9 décembre 2004 que:

Le Conseil d'administration de RTL GROUP S.A. a décidé à l'unanimité de:

- prendre acte de la démission comme administrateur non-exécutif et Président du Conseil d'administration de Monsieur Juan Abello avec effet à partir de ce jour; le Conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale des actionnaires que la décharge soit accordée à l'administrateur démissionnaire.
- coopter Monsieur Jacques Santer à partir de ce jour comme administrateur non-exécutif, en remplacement de Monsieur Juan Abello, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui décidera de son élection définitive.
- désigner Monsieur Siegfried Luther en qualité de Président du Conseil d'administration à compter de ce jour.
- désigner Monsieur Martin Taylor en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration à compter de ce jour.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

E. De Fierlant

Company Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03866. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008206.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

SOARES ANTONIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 38, rue du Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.849.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence a Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Antonio Manuel De Jesus Soares, chauffeur, demeurant à L-4220 Esch-sur-Alzette, 38, rue de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société a responsabilité limitée SOARES ANTONIO S.à r.l., avec siège social a L-4220 Esch-sur-Alzette, 38, rue de Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 77.849), a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence a Esch-sur-Alzette, en date du 18 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 152 du 28 février 2001.

2.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution a cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées, évalué à 12.394,67 EUR.

3.- Que le comparant, en tant qu'associé unique, a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée SOARES ANTONIO, S.à r.l.

4.- Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

5.- Que le comparant déclare en outre prendre a sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins a son ancien siège social.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent trente euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tete des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. M. De Jesus Soares, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2004, vol. 530, fol. 24, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2005.

J. Seckler.

(001609.3/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

—
FAREP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 105.587.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Francesco Zaccaria, commerçant, né à Noicattaro/Bari (Italie), le 18 novembre 1961, demeurant à L-6313 Beaufort, 21, rue du Manoir;

2.- Monsieur Abel Silva do Nascimento, commerçant, né à Ansiao (Portugal), le 21 juin 1970, demeurant à L-3450 Dudelange, 52, rue du Commerce;

3.- Monsieur José Luis Vieira Almada, façadier, né à Pena-Lisbonne (Portugal), le 27 novembre 1968, demeurant à L-3616 Kayl, 58, rue du Commerce.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: FAREP, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de façades.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (€ 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui termineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Francesco Zaccaria, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
2.- Monsieur Abel Silva Do Nascimento, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
3.- Monsieur José Luis Vieira Almada, prénommé, deux parts sociales	2
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (€ 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents Euros (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur José Luis Vieira Almada, prénommé.

II.- Sont nommés gérants administratifs de la société:

- Monsieur Francesco Zaccaria, prénommé;

- Monsieur Abel Silva Do Nascimento, prénommé.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Zaccaria, A. Nascimento, J. L. Vieira Almada, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2005, vol. 904, fol. 52, case 12. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2005.

F. Kessler.

(008098.3/219/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

PERGANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.371.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(007529.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

EURO-FINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 20.882.

Les bilans consolidés et non consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03759, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(007659.3/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

FAM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 2,000,000.-.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 105.576.

STATUTES

In the year two thousand four, on the thirty-first day of December.

Before Mr Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING Luxembourg S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 52, route d'Esch in L-2965 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 6.041,

hereby represented by Jean-François Bouchoms, avocat à la Cour, residing at Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 30 December 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. - Name and duration

1.1 There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of FAM INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association.

1.2 The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. - Corporate object

The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. - Registered office

3.1 The Company has its registered office in Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s).

3.3 The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital**Art. 4. - Capital**

The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,000,000.- (two million Euro) represented by 80,000 (eighty thousand) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

Art. 5. - Profit sharing

Each share entitles to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. - Transfer of shares

6.1 If the Company has only one shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

6.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

6.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. - Redemption of shares

7.1 The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to these Articles of Association shall apply.

Chapter III. - Management**Art. 8. - Management - Board of Managers**

8.1 The Company is administered by one or more managers, appointed by the General Meeting of the Shareholders which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. In case of plurality of managers, they constitute a Board of Managers, appointed by the General Meeting of Shareholder(s). The managers need not be shareholders. The General Meeting of Shareholder(s) may at any time and without cause revoke and replace any of the managers.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a Chairman. It may further appoint a Secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of shareholder(s) and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the General Meeting of Shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Managers. The shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

The Board of Managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.10 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.11 The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. - Liability of managers

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. - Appointment of a secretary

10.1 A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

10.2 The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

10.3 The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

Art. 11. - Annual and extraordinary general meetings of shareholder(s)

11.1 The annual General Meeting of Shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on 20 June at 11 o'clock.

11.2 If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Shareholder(s) shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

11.3 Other General Meetings of Shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. - Shareholders' voting rights

12.1 Each shareholder may participate in General Meeting of Shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at General Meeting of Shareholder(s).

Art. 13. - Quorum - Majority

13.1 Resolutions of General Meeting of Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

13.2 However, resolutions to amend the Articles of Association, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

13.3 Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Chapter VI. - Accounting year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. - Accounting year

The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. - Financial statements

Each year, within six months of the close of the accounting year, the books are closed and the Board of Managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. - Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. - Appropriation of profits - Reserves

17.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2 The balance may be distributed to the shareholders commensurate to their shareholding in the Company.

17.3 The general meeting of shareholders shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation**Art. 18. - Dissolution**

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with article 13.2 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. - Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit**Art. 20. - Statutory auditor - External auditor**

In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX. - Governing law**Art. 21. - Reference to Legal Provisions**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The appearing party hereby declare that it subscribes the 80,000 (eighty thousand) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share, representing the total subscribed share capital of the Company in the amount of EUR 2,000,000.- (two million Euros) and it fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of 25,000 (twenty-five thousand) shares with no nominal value (the Shares), representing all the shares of FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A., a société anonyme organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8, rue du Fort Rheinsheim in L-2419 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 63.825.

The value of the said contribution has been certified to the undersigned notary by a valuation report of 30 December 2004, issued by MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, a réviseur d'entreprises (external auditor) located at 1, rue des Glacis in L-2012 Luxembourg and which concludes as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the number and value of the 80,000 shares of par value EUR 25.- each to be issued.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.»

The said report, after having been signed in variety by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Transitory provisions

By way of derogation from article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from 31 December 2004 to 31 December 2005.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately twenty-five thousand (EUR 25,000.-) based on the assumption that the Company intends to transfer the Shares within the next five years from the present deed.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation, the shareholders has adopted the following resolutions:

1. The shareholder appoints the following three persons as managers of the Company, for an unlimited period of time, constituting a Board of Managers:

- Mr Johan Dejans, private employee, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg, born on 17 November 1966 in Aarschot (Belgium);

- Mr Gilles Jacquet, private employee, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg, born on 7 February 1964 in Virton (Belgium);

- Ms Nathalie Mager, private employee, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg, born on 2 May 1966 in Longwy (France);

2. The registered office is established at 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. ING Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 52, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-6.041; ici représentée par Me Jean-François Bouchoms, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 30 décembre 2004.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualités en vertu desquelles elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit.

Chapitre I. - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. - Nom et durée

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de FAM INVESTMENTS, S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. - Objet

La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. - Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de son associé unique ou de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. - Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), représenté par 80.000 (quatre-vingt mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 5. - Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. - Transfert de parts

6.1 En cas d'associé unique, les parts sociales de la Société sont librement cessibles à des tiers non-associés.

6.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable [de l'Assemblée générale] des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. - Rachat de parts sociales

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Chapitre III.- Gérance

Art. 8. - Gérance - Conseil de Gérance

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui décide également de leur rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un Conseil de Gérance nommé par l'Assemblée Générale de l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés l'Assemblée Générale des Associés. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'Assemblée Générale de l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés l'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

8.2 Le Conseil de Gérance élit un Président parmi ses membres. Il peut désigner un Secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes Assemblées Générales de l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés Assemblées Générales des Associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale de l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au lieu, heure et jour indiqués dans la convocation et seront, en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale de l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. l'Assemblée Générale de l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés l'Assemblée Générale des Associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut sous déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

8.10 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.11 Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. - Responsabilité des gérants

Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. - Nomination d'un secrétaire

10.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'Assemblée Générale des Associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le Secrétaire).

10.2 Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'Assemblée Générale des Associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'associé unique (ou de l'Assemblée Générale des Associés) et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

10.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblée générale des associés

Art. 11. - Assemblées générales annuelle et extraordinaire de l'associé unique respectivement des associés

11.1 Une Assemblée Générale Annuelle de l'Associé Unique respectivement des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée, le 20 juin à 11.00 heures.

11.2 Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle de l'Associé Unique respectivement des Associés se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

11.3 D'autres Assemblées Générales de l'Associé Unique respectivement des Associés peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 12. - Droit de vote des associés

12.1 Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

12.2 Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

12.3 Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'Associé Unique respectivement des Associés.

Art. 13. - Quorum, majorité

13.1 Les résolutions aux Assemblée Générale de l'Associé Unique respectivement des Associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2 Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

13.3 Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. - Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. - Comptes sociaux

Chaque année, endéans les six mois qui suivent la clôture de l'année sociale, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. - Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. - Distribution des bénéfices - Réserves

17.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société.

17.3 L'Assemblée Générale de l'Associé Unique respectivement des Associés a le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. - Dissolution

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Le ou les associé(s) doi(ven)t donner son/leur accord conformément aux dispositions de l'article 13.2 des présents Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. - Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. - Référence aux dispositions légales

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante déclare souscrire les 80.000 (quatre-vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) et qu'elle libère cette souscription par un apport en nature consistant en 25.000 (vingt-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale (les Actions), représentant l'ensemble des actions de FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 8, Rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 63.825.

La valeur de cette contribution a été certifiée au notaire soussigné par un rapport d'évaluation rédigé en langue anglaise et daté du 30 décembre 2004 émis par MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, un réviseur d'entreprises situé 1, rue des Glacis à L-2012 Luxembourg. La conclusion du rapport est la suivante:

«En se basant sur les procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que la valeur de la Contribution est au moins égale au nombre et à la valeur des 80.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune qui seront émises.

Nous n'avons pas d'autres commentaires à faire sur la valeur de la Contribution.»

Le rapport mentionné ci-dessus, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence le 31 décembre 2004 et finira le 31 décembre 2005.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) du fait que la Société a l'intention de transférer les Actions dans le courant des cinq années suivant cet acte.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique désigne comme gérants de la Société les trois personnes suivantes, pour une durée indéterminée. Ces trois personnes constitueront le Conseil de Gérance:

- M. Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, né le 17 novembre 1966 à Aarschot (Belgique);

- M. Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, né le 7 février 1964 à Virton (Belgique);

- Mlle Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, née le 2 mai 1966 à Longwy (France);

2. Le siège social est établi au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J-F. Bouchoms, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 10 janvier 2005, vol. 430, fol. 23, case 1. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(008065.3/242/473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.938.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenu en date du 23 décembre 2005

L'an deux mille quatre, le jeudi 23 décembre à 15.00 heures, au siège social de la société, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WOOD, APPLETON, OLIVIER & Co. S.A.

L'ordre du jour est abordé par l'assemblée, lecture est faite du rapport du Conseil d'Administration et après délibération, Monsieur le Président met au vote les décisions suivantes, qui sont toutes prises à l'unanimité des voix présentes:

Première résolution

Nomination de Monsieur Christophe Davezac et de Madame Géraldine Schmit, en tant qu'administrateurs avec effet au 1^{er} juillet 2004 et jusqu'à l'assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2005.

Divers

Les actionnaires constatent dont que le conseil d'administration de la Société sera, à compter de ce jour, composé des cinq administrateurs suivants:

Monsieur Fabio Mazzoni, administrateur, demeurant à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

Monsieur Joseph Mayor, administrateur, demeurant à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

Monsieur Benoît Georis, administrateur, demeurant à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

Monsieur Christophe Devezac, administrateur, demeurant à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

Madame Géraldine Schmit, administrateur, demeurant à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun actionnaire n'ayant demandé la parole, Monsieur le Président lève la séance à 16.00 heures

Dont acte, fait et passe à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus et signé par les membres du bureau.

Pour extrait

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(007905.3/587/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

GLOBAL ENTERPRISE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhardt.
R. C. Luxembourg B 60.394.

Constitution du Bureau

L'Assemblée Générale est présidée par M. Altona, Président du Conseil d'Administration.

Le Président de l'Assemblée Générale choisit comme secrétaire M. Scheiwen.

L'Assemblée Générale désigne comme scrutateur M. Nickels.

Constat de la Convocation

Le Président constate que l'Assemblée Générale a été convoquée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Liste de Présence

Les actionnaires présents et représentés sont inscrits sur la liste de présence annexée.

Prise de Décision

L'Assemblée Générale, après s'être considérée valablement convoquée et après avoir valablement délibéré, a:

a) décidé de transférer le siège de la société de 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 19, rue Théodore Eberhardt, L-1451 Luxembourg.

b) décidé de révoquer le mandat du commissaire aux comptes de SELINE FINANCE Ltd avec siège à 27, New Bond Street, GB-W1Y 9HD Londres et de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société ELIOLUX S.A., avec siège à 24, rue Léon Kauffmann, L-1853 Luxembourg. Le mandat de commissaire aux comptes prend fin à l'Assemblée Générale statutaire de 2009.

Toute résolution a été adoptée séparément et à l'unanimité des voix. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée.

Annexe: Liste de présences

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05555. – Reçu 14 euros.

(007922.3/4287/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

DEMELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 83.249.

EXTRAIT

Apport en nature de parts sociales

En vertu d'une opération d'apport en nature réalisé en date du 27 juin 2003 lors de la constitution de la société SERGES FINANCE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.302,

Monsieur Serge Heiss, né à Metz (France - 57), le 21 juillet 1965, ayant son domicile professionnel à F-57685 Augny, Zac des Gravières (France), propriétaire de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales de la société,

et

Monsieur Francis Buvel, né à Metz (France-57), le 15 mars 1957, demeurant à F-57680 Corny-sur-Moselle, 29, rue d'Auché, propriétaire d'une (1) part sociale de la Société,

ont apporté en nature la totalité des (500) parts sociales qu'ils détenaient dans la Société, à la société SERGES FINANCE S.A.

La société accepte expressément cette cession.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007929.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

ATP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.981.

FIDUGROUP renonce à son mandat en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société ci-dessus référencée avec effet 3 janvier 2005.

La société FIDUGROUP HOLDING SAH ne sera donc plus Présidente du Conseil d'Administration au 3 janvier 2005.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour la société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007950.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

VOIVODA SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 81.600.

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VOIVODA SOPARFI S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.600), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 983 du 9 novembre 2001,

ayant un capital social fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employée privée, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société en VOIVODA S.R.L.
- 2.- Modification de l'objet social.
- 3.- Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2030.
- 4.- Approbation de la situation comptable de la société au 22 novembre 2004.
- 5.- Démission des administrateurs et du commissaire de la société.
- 6.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.
- 7.- Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».
- 8.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.
- 9.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en VOIVODA S.R.L.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet social:

- a) L'achat, la vente, l'échange de tout genre de bien immobilier, de terrains agricoles, de superficies edificables; l'exécution de travaux d'urbanisation et de transport de terre, le bâtiment, la reconstruction, la restructuration et la restauration, directement ou en adjudication, de tout genre de bâtiments même préfabriqués; la mise en valeur et la location de fonds ruraux et de terrains agricoles en général; la location et la gestion de propriétés immobilières en voie non principale;
- b) La prise de participations dans d'autres sociétés ou organismes italiens ou étrangers, afin d'effectuer un investissement durable, et non d'aliénation, et non comme activité principale;
- c) L'accomplissement de toute opération financière, bancaire, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière, l'octroi de garanties y comprises «fidejussions», d'avaux, d'hypothèques, de gages et d'autres garanties réelles et personnelles même en faveur de tiers, ainsi que l'accord aux inscriptions, transcriptions et annotations nécessaires pour l'accomplissement de l'objet social, dans le respect de la législation en vigueur, notamment des limites dont à la loi n. 39 du 3 février 1989, du D.Lgs. n. 58 du 24 février 1998, du D.Lgs. n. 385 du 1^{er} septembre 1993 et de toute façon non envers le public et/ou par des modalités de sollicitation à l'épargne publique;
- d) La possibilité d'effectuer, en Italie ou à l'étranger, tout genre d'opérations, mobilières, immobilières, financières, assistance dans l'organisation des sociétés participées et non, utiles ou nécessaires à l'accomplissement des respectifs objets sociaux. Dans ce cadre, par exemple, la société pourra octroyer des financements à des sociétés, organismes et/ou associations, stipuler des contrats de location financière passive de biens mobiliers, immobiliers, biens immobiliers enregistrés, délivrer garanties, «fidejussions» et avals en faveur de tiers ou d'instituts de crédit.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2030.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable de la société au 22 novembre 2004.

L'assemblée décide en outre que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2004 prendra fin le 31 décembre 2004.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, à I-37138 Vérone, via Palladio n. 22, (Italie), et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

Septième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et de transformer les actions en parts sociales.

L'assemblée constate que le capital social est entièrement détenu par un associé unique, cela entraînant toutes les conséquences dérivant du droit italien des sociétés.

Huitième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

STATUTO DELLA SOCIETA VOIVODA S.R.L.

Titolo I - Denominazione - Oggetto - Sede - Durata

Art. 1. Denominazione. La società si denomina VOIVODA S.R.L.

Art. 2. Oggetto. L'attività che costituisce l'oggetto della società è:

a) l'acquisto, la vendita, la permuta di beni immobili di qualunque genere, di terreni agricoli, di aree edificabili; l'esecuzione di opere di urbanizzazione e di movimento terra, la costruzione, la ricostruzione, la ristrutturazione ed il restauro, sia direttamente che mediante appalto, di edifici, anche prefabbricati, di qualunque genere; la valorizzazione e la conduzione di fondi rustici e terreni agricoli in genere; sussidiariamente la locazione e la gestione di proprietà immobiliari;

b) l'assunzione di partecipazioni a scopo di stabile investimento, non finalizzato all'alienazione e non in via prevalente, in altre società ed enti, italiani ed esteri;

c) il compimento di tutte le operazioni finanziarie, bancarie, industriali, commerciali, sia mobiliari che immobiliari, o di garanzia, incluse fidejussioni, avalli, ipoteche, pegni ed altre garanzie reali e personali anche a favore di terzi, nonché il consenso ad iscrizioni, trascrizioni ed annotazioni, necessarie al conseguimento dell'oggetto sociale, nel rispetto della legislazione vigente, in particolare con i limiti di cui alla legge n. 39 del 3 febbraio 1989, al D.Lgs. n. 58 del 24 febbraio 1998, al D.Lgs. n. 385 del 1° settembre 1993 e comunque non nei confronti del pubblico e/o con modalità qualificabili come sollecitazione del pubblico risparmio;

d) la possibilità di compiere, in Italia e all'estero, operazioni di qualsivoglia natura, mobiliare, immobiliare, finanziaria e di assistenza organizzativa e societaria a società partecipate e non, ritenute utili o necessarie al raggiungimento degli scopi sociali. In tale ambito, a titolo esemplificativo, essa potrà finanziare società, enti e/o associazioni, stipulare contratti di locazione finanziaria passivi di beni mobili, immobili, e mobili registrati, rilasciare garanzie, fidejussioni e avalli a favore di terzi o istituti di credito.

Art. 3. Sede. La società ha sede legale in Verona, all'indirizzo risultante dall'iscrizione eseguita presso il registro delle imprese.

L'organo amministrativo ha facoltà di istituire e di sopprimere ovunque unità locali operative e di trasferire la sede sociale nell'ambito dello stesso comune ove essa è posta. Spetta invece ai soci deliberare l'istituzione di sedi secondarie e il trasferimento della sede in comune diverso.

Art. 4. Durata. La durata della società è fissata sino al 31 (trentuno) dicembre 2030 (duemilatrenta), salvo il diritto dei soci di prorogarla ai sensi di legge.

Titolo II - Capitale Sociale - Domicilio Legale dei Soci e Quote

Art. 5. Capitale Sociale. Il capitale sociale è fissato in euro 32.000,00 (trentaduemila virgola zerozero).

I soci decidono, mediante deliberazione assembleare da prendersi con le maggioranze previste dal presente statuto per le modificazioni dell'atto costitutivo, l'aumento del capitale.

Possono essere conferiti beni in natura o crediti, o comunque qualsiasi elemento dell'attivo suscettibile di valutazione economica.

In caso di conferimenti di beni in natura o di crediti l'esperto o la società di revisione previsti a norma dell'articolo 2465 C.C. dovranno essere graditi alla società.

I soci possono effettuare finanziamenti «causa mutui» alla società, effettuare apporti a fondo perduto ovvero conferimenti in conto capitale o in conto futuro aumento capitale, nel rispetto delle norme vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio presso il pubblico.

Detti apporti potranno essere effettuati anche non proporzionalmente alla rispettiva partecipazione al capitale sociale e saranno infruttiferi di interessi, salvo diversa deliberazione dell'assemblea dei soci.

Art. 6. Domicilio. Il domicilio legale dei soci, per ogni rapporto con la società, si intende eletto, ad ogni effetto di legge, presso l'ultimo domicilio risultante dal libro dei soci.

Art. 7. Trasferimento delle Quote. In ogni caso di cessione a titolo oneroso, totale o parziale, delle partecipazioni sociali, spetta ai soci, regolarmente iscritti a libro soci il diritto di prelazione sulle partecipazioni in cessione.

A tal fine, il socio che intenda cedere, in tutto o in parte, la propria partecipazione, dovrà darne comunicazione all'organo amministrativo ed agli altri soci mediante lettera raccomandata spedita al domicilio risultante dal libro dei soci, contenente l'indicazione della partecipazione oggetto della cessione, delle generalità dell'acquirente e del prezzo di cessione.

La prelazione dovrà essere esercitata - relativamente all'intero oggetto della cessione - mediante comunicazione da spedirsi con lettera raccomandata al socio cedente, all'organo amministrativo ed agli altri soci nel termine di trenta giorni dal ricevimento della comunicazione, pena la decadenza dal diritto di prelazione.

Nel caso di concorso di più soci aventi diritto di prelazione la quota da cedere verrà ripartita proporzionalmente alle rispettive partecipazioni sociali.

In mancanza dell'esercizio del diritto di prelazione, il socio potrà effettuare la cessione nel rispetto di quanto indicato nella propria iniziale comunicazione.

Le partecipazioni sociali non possono essere cedute per atto a titolo gratuito né a titolo di permuta a terzi estranei alla società, né formare oggetto di pegno convenzionale o di usufrutto costituito per atto tra vivi, salvo sia manifestato il consenso unanime di tutti i soci.

L'intestazione e la reintestazione (agli effettivi proprietari) di partecipazioni a/da Società Fiduciarie debitamente autorizzate all'esercizio dell'attività fiduciaria ai sensi delle vigenti norme di legge, non sono soggette a prelazione degli altri soci.

Le partecipazioni sociali sono trasferibili per causa di morte.

Titolo III - Assemblea

Art. 8. Assemblea. L'assemblea può essere convocata anche fuori dalla sede sociale, purché in Italia od in altro stato dell'Unione Europea, purché in luoghi facilmente raggiungibili coi normali mezzi di trasporto. La convocazione, il diritto di intervento e la rappresentanza in assemblea sono regolati dalla legge. La convocazione dell'assemblea potrà essere effettuata mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento, messaggio di posta elettronica con conferma di lettura, telefax, telex o telegramma, inviati almeno otto giorni prima della riunione ai soci, amministratori e sindaci se nominati.

Nell'avviso di convocazione dovranno essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

Sarà del pari considerata effettuata la comunicazione dell'avviso di convocazione ove il relativo testo sia datato e sottoscritto per presa visione dal socio destinatario.

L'assemblea potrà svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi audio/video collegati, contigui o distanti.

Spetta al Président dell'assemblea verificare la sussistenza dei requisiti di validité dell'assemblea medesima.

Art. 9. Costituzione e validità delle deliberazioni. L'Assemblea è regolarmente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentano più délia metà del capitale sociale e délibéra sempre con il voto favorevole dei soci che rappresentano almeno i due terzi del capitale sociale.

Il socio può farsi rappresentare in assemblea mediante delega scritta, delega che dovrà essere conservata dalla società.

La delega non può essere rilasciata con il nome del rappresentante in bianco. Il rappresentante può farsi sostituire solo da chi sia espressamente indicato nella delega.

La rappresentanza non può essere conferita né ad amministratori né ai sindaci (o al revisore), se nominati, né ai dipendenti della società, né alle società da essa controllate o ai membri degli organi amministrativi o di controllo o ai dipendenti di queste.

Art. 10. Presidenza dell'Assemblea. L'assemblea è presieduta dal président del consiglio di amministrazione o dall'amministratore unico.

In caso di assenza o impedimento del président del consiglio di amministrazione o dell'amministratore unico, l'assemblea è presieduta dalla persona designata dai soci intervenuti.

Spetta a colui che presiede l'assemblea, anche avvalendosi di appositi incaricati, constatare il diritto di intervento all'assemblea e la validité delle deleghe, risolvere eventuali contestazioni nonchè dirigere la discussione e stabilire ordine e procedure délia votazione.

L'assemblea nomina, inoltre, un segretario, anche non socio.

Titolo IV - Amministrazione

Art. 11. Amministrazione. La società è amministrata da un amministratore unico o, in alternativa, da un consiglio di amministrazione composto da 2 (due) o da 5 (cinque) membri, anche non soci.

L'amministratore unico e tutti i membri del consiglio di amministrazione, nonchè gli altri soggetti che svolgano funzioni di amministrazione e direzione e controllo, dovranno soddisfare i requisiti di professionalità e onorabilità di volta in volta richiesti dalla normativa applicabile.

Nel caso la società sia amministrata da un consiglio di amministrazione, qualora uno o più amministratori decadano o cessino dalla carica, si considererà decaduto l'intero consiglio, e si dovrà convocare l'assemblea per procedere alla nomina di un nuovo organo amministrativo.

Art. 12. Convocazione del Consiglio di Amministrazione. Ove nominato, il consiglio di amministrazione si riunisce presso la sede della società o nel luogo indicato nell'avviso di convocazione, purché in Italia od in altro stato dell'Unione Europea, quando ne è fatta richiesta da uno o più dei suoi membri.

La convocazione - contenente il giorno, il luogo e l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare - è di regola inviata, a cura del presidente almeno 5 (cinque) giorni prima dell'adunanza, con uno dei seguenti mezzi di comunicazione: lettera raccomandata con avviso di ricevimento, telegramma, telex, telefax o posta elettronica con conferma di lettura. Nei casi di urgenza il termine suddetto è ridotto a 2 (due) giorni.

Le riunioni del consiglio di amministrazione, ove nominato, sono presiedute dal presidente o, in caso di suo impedimento od assenza, dal consigliere più anziano di età, che dovrà altresì nominare un segretario.

In deroga a quanto precede, le riunioni possono essere tenute in videoconferenza o teleconferenza, a condizione che tutti i presenti, che devono essere identificati dal presidente e da tutti gli altri partecipanti, possano seguire e prendere parte alla discussione in tempo reale nonchè scambiarsi i documenti relativi alla discussione e a condizione che venga fatta menzione di tutto ciò nel verbale della riunione. Rispettate tali disposizioni, le riunioni del consiglio di

amministrazione si intendono svolte nel luogo in cui il presidente e il segretario si incontrano per stendere e sottoscrivere il relativo verbale sull'apposito libro.

Art. 13. Deliberazioni del Consiglio di Amministrazione. Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione, ove nominato, è necessaria la presenza della maggioranza degli amministratori in carica.

Le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta dei voti dei presenti; in caso di parità prevale il voto di chi presiede la riunione.

Art. 14. Verbale delle Deliberazioni del Consiglio di Amministrazione. Le deliberazioni del consiglio di amministrazione, ove nominato, risultano da verbali che, trascritti su apposito libro tenuto a norma di legge, vengono firmati da chi presiede la riunione e dal segretario del consiglio di amministrazione.

Art. 15. Poteri e Obblighi degli Amministratori

Al consiglio di amministrazione compete ogni e più ampio potere per la gestione ordinaria e straordinaria della società, senza limitazione alcuna.

L'amministratore unico potrà compiere liberamente gli atti di ordinaria amministrazione aventi un valore inferiore ad euro 3.000,00 (tremila virgola zerozero) per ciascuna operazione; per la validità degli atti di ordinaria amministrazione di valore superiore, ovvero per quella degli atti di straordinaria amministrazione, occorrerà il preventivo parere dell'assemblea dei soci, che delibererà con le maggioranze indicate nel precedente articolo 9.

L'organo amministrativo ha facoltà di nominare procuratori ad negotia per determinati atti o categorie di atti.

Art. 16. Amministratori Delegati. Il consiglio di amministrazione, ove nominato, può delegare talune delle proprie attribuzioni, nei limiti di legge, ad un amministratore delegato o a più amministratori delegati.

Art. 17. Rappresentanza Legale. La rappresentanza legale della società, giudiziale e stragiudiziale, di fronte ai terzi spetta al presidente del consiglio di amministrazione o all'amministratore unico.

Salva diversa disposizione della deliberazione di delega, la rappresentanza legale della società spetta, altresì, a ciascun amministratore delegato nei limiti dei poteri delegati.

Art. 18. Compenso degli Amministratori. L'assemblea può assegnare agli amministratori una indennità annuale e, inoltre, può attribuire loro una indennità di fine mandato e, a tale scopo, la società è autorizzata a costituire uno specifico fondo di accantonamento o corrispondente polizza assicurativa.

Titolo V - Controllo Legale dei Conti

Art. 19. Collegio Sindacale. Qualora ne sussista l'obbligo ai sensi di legge, oppure qualora i soci decidessero di avvalersi di un organo di controllo, la gestione societaria sarà controllata da un collegio sindacale composto di tre membri effettivi e due supplenti nominati dall'assemblea.

Il collegio sindacale esercita il controllo contabile e vigila sull'osservanza della legge e dello statuto, sul rispetto dei principi di corretta amministrazione ed in particolare sull'adeguatezza dell'assetto organizzativo, amministrativo e contabile adottato dalla società e sul suo concreto funzionamento.

Per la nomina, il funzionamento e la retribuzione, valgono le norme di legge.

Qualora, in alternativa al collegio sindacale e fuori dai casi di obbligatorietà dello stesso, la società nomini per il controllo contabile un revisore, questi deve essere iscritto al registre istituito ai sensi di legge.

Si applicano al revisore tutte le norme previste per lo stesso in materia di società per azioni.

Non possono essere eletti sindaci e, se eletti decadono dall'ufficio, coloro che si trovano in situazioni di incompatibilità prevista dalla legge e che non posseggano i requisiti di onorabilità e professionalità stabiliti dalla normativa applicabile.

Titolo VI - Bilancio e Utili

Art. 20. Esercizio Sociale e bilancio. L'esercizio sociale si chiude al 31 dicembre di ogni anno.

Il bilancio è presentato ai soci per l'approvazione entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale oppure, quando lo richiedono particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società, entro centoottanta giorni dalla sopradetta chiusura; in questi casi gli amministratori segnalano, nella relazione sulla gestione o in mancanza nella nota integrativa, le ragioni della dilazione.

Art. 21. Utili. Gli utili netti risultanti dal bilancio d'esercizio, dedotta la quota di riserva legale del 5% (cinque per cento) degli stessi, fino a quando questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, saranno distribuiti ai soci, salvo diversa deliberazione dell'assemblea.

Titolo VII - Scioglimento

Art. 22. Scioglimento. In caso di scioglimento della società, l'assemblea determinerà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più liquidatori fissandone i poteri ed i compensi.

Titolo VIII - Foro Competente

Art. 23. Foro competente. Per qualunque controversia in ordine alla validità, interpretazione ed esecuzione del presente statuto sarà competente in via esclusiva il foro di Verona.

Titolo IX - Disposizioni Varie

Art. 24. Rinvio alle norme di legge. Per quanto non previsto dal presente statuto, si applicano le disposizioni della legge italiana in materia di società a responsabilità limitata.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Umberto Bernardocchi, commercialista, né à Vérone, (Italie), le 28 juin 1939 et demeurant à Vérone, via Leoncino n. 42, code fiscal BRNMRT 39H28L781K, comme administrateur unique.

Dixième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Umberto Bernardocchi, préqualifié, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle leur donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2004, vol. 530, fol. 20, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2005.

J. Seckler.

(001619.3/231/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

CARÉ S.A., Société Anonyme.

Capital social: 40.000,- EUR.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 96.652.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2005

1. L'assemblée a constaté la démission de Madame Maryse Delvigne de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société et a décidé de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat à ce jour.

2. L'assemblée a révoqué avec effet immédiat Monsieur Pascal Trausch de ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué de la société.

3. L'assemblée a décidé de nommer aux postes d'administrateurs de la société pour un terme prenant fin à l'expiration des mandats de leurs prédécesseurs, c'est-à-dire lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Joseph Baustert, ingénieur, né le 4 avril 1948 à Pétange, demeurant à L-1245 Senningerberg, 12, rue du Bois

- Monsieur René Baustert, maître opticien, né le 23 mars 1956 à Luxembourg, demeurant à L-2360 Luxembourg, 15, allée des Poiriers

4. L'assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat la société INTERAUDIT, S.à r.l. de sa fonction de commissaire de la société.

5. L'assemblée a décidé de nommer au poste de commissaire pour un terme prenant fin à l'expiration du mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Moritz Lemaire, directeur financier, né le 8 mars 1945 à Idstedt (Allemagne), demeurant à L-8285 Kehlen, 30, rue des Champs

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 15 janvier 2005:

Conformément à l'autorisation accordée par l'assemblée générale tenue ce jour, il a été décidé de nommer en tant qu'administrateur-délégué de la société:

- Monsieur Joseph Baustert, ingénieur, né le 4 avril 1948 à Pétange, demeurant à L-1245 Senningerberg, 12, rue du Bois

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008461.3/1185/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

19863

D.S.D. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 95.729.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue au siège social en date du 31 décembre 2004, que l'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission, avec effet au 15 novembre 2004, de Monsieur Jean-François Antolini de son mandat d'administrateur.

Décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 15 novembre 2004.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer, avec effet au 15 novembre 2004, Madame Estelle Darbois, née Bayard, employé privée, née le 22 août 1972 à Woippy, (57 - France), demeurant à F-57070 Metz, 4, rue des Oeillets, en tant que nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean-François Antolini, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

L'assemblée générale des actionnaires décide également d'accepter la démission, avec effet au 14 décembre 2004, de Monsieur David Papke de son mandat d'administrateur.

Décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 14 décembre 2004.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer, avec effet au 14 décembre 2004, Monsieur Benoît Becart, employé privé, né le 8 avril 1972 à Metz (57 - France), demeurant à F-57365 Flévy, 63, Grand Rue, en tant que nouvel administrateur en remplacement de Monsieur David Papke, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007935.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

TA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 93.330.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TA INVEST HOLDING S.A., en liquidation, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 119 du 25 février 1999, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 octobre 2004, non encore publié au Mémorial C,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 93.330.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Erwin Schröder, expert-comptable, demeurant à Schlierbach (B)

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Gosseldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Approbation du rapport du liquidateur et du commissaire à la liquidation, approbation des comptes de liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture finale de la liquidation.
4. Dissolution de la société.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer telle qu'elle est constituée.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le liquidateur à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix présentes ou représentées, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve les rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation, elle approuve les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture finale de la liquidation de la société TA INVEST HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prononcer la dissolution de la société TA INVEST HOLDING S.A. avec effet immédiat.

Dissolution

Les actionnaires présents au représentés déclarent que le capital de la société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-seize euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) (ci-avant 1.250.000,- LUF) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent neuf euros quatre-vingt-sept cents (309,87 EUR).

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Ils déclarent avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société TA INVEST S.A.

Elles déclarent encore que l'activité de la société a cessé.

Qu'elles sont investies de tout l'actif restant et expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à L-9991 Weiswampach, 144, rue de Stavelot.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: E. Schröder, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 14 décembre 2004, vol. 319, fol. 13, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 27. Dezember 2004.

A. Holtz.

(900065.3/2724/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 janvier 2005.

JOULUPUKKI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 72.431.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 décembre 2004

1. L'assemblée générale des actionnaires a renouvelé le mandat de la société à responsabilité limitée AACO, S.à r.l., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° 88.833, représentée par Monsieur Stéphane Weyders, en qualité de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

2. L'assemblée générale des actionnaires a renouvelé les mandats de Maître Georges Gudenburg, François Brouxel, et Pierre Metzler en qualité d'administrateurs de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008296.3/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

SETTEBELLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6170 Godbrange, 18, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 96.345.

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Reinhard Kaiser, cuisinier, demeurant à L-6117 Junglinster, 15, rue de la Gare;
- 2.- Monsieur Domenico Melcarne, pizzaiolo, demeurant à L-6434 Echternach, 5, rue André Duchscher;
- 3.- Monsieur Pietro Melcarne, pâtrier, demeurant à CH-8108 Dallikon, Hagenwiesestrasse 4 (Suisse);

ici représenté par Monsieur Domenico Melcarne, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée. La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SETTEBELLO S.à r.l., avec siège social à L-6450 Echternach, 7, rue de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.345, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 394 du 12 mars 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1186 du 12 décembre 2003.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-6450 Echternach, 7, rue de Luxembourg, à L-6170 Godbrange, 18, rue du Village.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Godbrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de cinq cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Melcarne, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2004, vol. 530, fol. 22, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2005.

J. Seckler.

(001636.3/231/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

PEGASUS MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 103.769.

Extrait rectificatif à l'acte notarial du 26 octobre 2004

Dans l'acte de constitution passé par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 26 octobre 2004, il faut lire:

«Ivan Harold Bradbury»

en lieu et place de

«Ivan Howard Bradbury»

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008315.3/1005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2005.

DBVA KENDRICK HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 105.577.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-ninth day of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

DARBY-BBVA LATIN AMERICAN HOLDINGS, LLC, a company incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Companies of the Cayman Islands under number 138924, here represented by Claude Feyereisen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 December 2004 in Washington, DC (USA).

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

I. - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name DBVA KENDRICK HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. - Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. - Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of A managers and B managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles, with the exception of acceptance of shares transfers to be provided in conformity with the second paragraph of article 190 of the Law, for which the signature respectively the delegation of one B manager will be required.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. - General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. - General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, DARBY-BBVA LATIN AMERICAN HOLDINGS, LLC, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2520, Luxembourg, 1, allée Scheffer, as A manager;

- and
- DARBY OVERSEAS INVESTMENTS, Ltd., having its registered office at 1133 Connecticut Avenue, NW, Suite 400, Washington DC (USA), as B manager;
2. The registered office of the Company is set at L-2520, Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

DARBY-BBVA LATIN AMERICAN HOLDINGS, LLC, une société de droit des Iles Cayman, avec siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 138924,

ici représentée par Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 décembre 2004 à Washington, DC (États-Unis).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination DBVA KENDRICK HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. - Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. - Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et de gérants B.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou, s'il y a plus d'un gérant, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts, à l'exception des acceptations de cessions de parts sociales à délivrer

en conformité avec le deuxième alinéa de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 régissant les sociétés commerciales, pour lesquelles la signature respectivement la délégation d'un gérant B sera requise.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
- 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. - Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

DARBY-BBVA LATIN AMERICAN HOLDINGS, LLC, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2520, Luxembourg, 1, allée Scheffer, comme gérant A;

et

- DARBY OVERSEAS INVESTMENTS, Ltd., ayant son siège social à 1133 Connecticut Avenue, NW, Suite 400, Washington DC (États-Unis), comme gérant B;

2. Le siège social de la Société est établi à L-2520, Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 7 janvier 2005, vol. 430, fol. 16, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(008063.3/242/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

EQUITY GROWTH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 18.736.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2004

Sont mandataires de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010:

(a) administrateurs:

M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, né le 5 septembre 1942 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué

M. Christian Bernard, conseil, né le 20 mai 1972 à Ettelbruck, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué

M. Eric Bernard, expert comptable, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie

La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué

(b) commissaire:

la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501 avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour EQUITY GROWTH INTERNATIONAL S.A.

BERNARD & ASSOCIÉS, Société civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008124.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.